

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en**villes**

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES **COLLECTIFS D'AGRICULTEURS** ET DU **DEVELOPPEMENT**
AGRICOLE DANS LES **PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT **L'AGROECOLOGIE**

Octobre 2017

Chantier



Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

Le maintien et la valorisation de la culture maraîchère dans les Hortillonnages.

Fiche n°12

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès des personnes ressources.



Rn PAT
Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé

Le maintien et la valorisation de la culture maraîchère dans les Hortillonnages.

Résumé

Paysage unique en son genre, les Hortillonnages sont des « jardins flottants » situés à seulement quelques kilomètres d'Amiens. Face à la disparition de l'activité maraîchère traditionnelle sur ce site, les neuf maraîchers encore présents se sont regroupés au sein de l'Association des Hortillons (nom donnée aux maraîchers) et ont créé la marque « Les 'Tcho légumes des Hortillons » en 1998. Avec le soutien d'Amiens Métropole, ils valorisent ainsi les productions et participent de ce fait à la conservation du milieu et du paysage aux côtés des multiples associations d'acteurs des Hortillonnages.

Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agritourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique

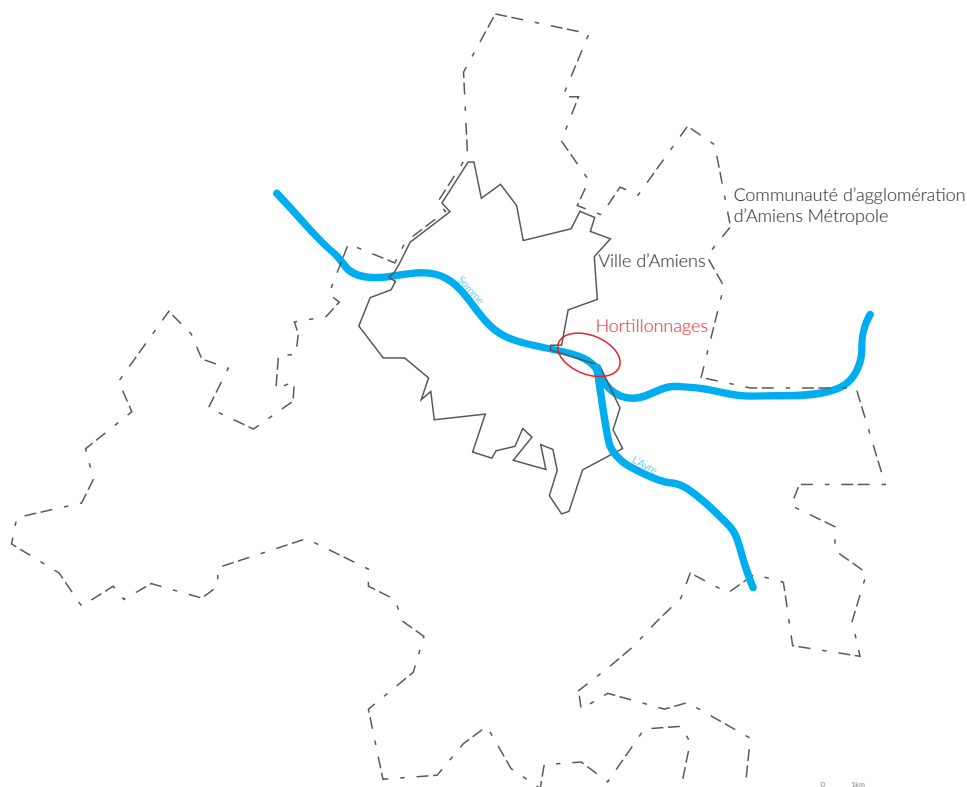
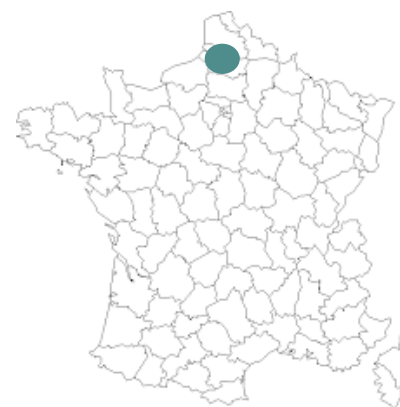
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

Les Hortillonnages se situent en fond de vallée de la Somme, à l'Est de l'agglomération amiénoise. Ils sont inclus dans le territoire de la métropole d'Amiens qui compte plus de 175 000 habitants. Ils sont limités à l'Est par un complexe marécageux, au Sud par un remblai de plus de dix mètres supportant des voies ferrées et sont ceinturés par quatre communes : Amiens, Camon, Longueau et Rivery.

Les Hortillonnages sont traversés par la Somme et l'Avre et situés dans l'ancien lit de la Somme naturellement marécageux. Ils sont structurés en près de 450 îles, appelée aires, entourées d'eau : près de 65 kilomètres de canaux et plus de 30 étangs de petite taille, le plus grand comprenant près de 4 hectares. L'eau y est donc omniprésente et constitue le seul lien entre de nombreuses terres. Les accès terrestres sont multiples mais ne permettent pas de pénétrer à l'intérieur. Les axes principaux sont le chemin de halage et la desserte routière qui comprend trois rues. Difficilement pénétrable, ce site reste secret.

Cette imbrication complexe de canaux, d'étangs et de parcelles compose un paysage unique en son genre.

Contexte socio-économique

Les Hortillonnages d'Amiens existaient depuis l'Antiquité. Le nom du site provient du latin "hortus" qui signifie jardin. Cette zone de marais a été aménagée pour la culture maraîchère très tôt. Les cultures se sont progressivement étendues sur le site et la production maraîchère amiénoise a connu son plein essor au XIX^{ème} siècle.

Au début du XX^{ème} siècle, on comptait encore près de 250 maraîchers, appelés les hortillons. Ils vivaient de leur production, vendue au « marché sur l'eau ». Ils accédaient à leurs parcelles à l'aide des barques, les extrémités relevées, ou cornets, permettant d'accoster sur les berges sans les détériorer et servant de passerelles pour débarquer les charges.

Une grande tradition maraîchère a fait vivre ce site durant des siècles. Pourtant, cette activité est en fort déclin depuis les années 50, entraînant une déprise agricole, et connaît de grandes difficultés : la concurrence de régions où la production est plus aisée, un manque de structuration de la profession, un prix élevé du foncier qui limite l'agrandissement des exploitations ... Les produits bénéficient pourtant localement d'une bonne réputation.

Les Hortillonnages ont acquis aujourd'hui une grande renommée touristique qui génère la présence d'un nombre croissant de visiteurs.



© Leshortillonnages.com

L'expérience

Historique

En 1975, pour contrer un projet de rocade au cœur des Hortillonnages et protéger cet environnement si particulier, l'Association de sauvegarde et de protection des Hortillonnages voit le jour. C'est le début des démarches collectives pour la conservation du territoire. En 1984 est d'ailleurs adopté un Plan d'Occupation des Sols par les différentes communes du site.

Pourtant, les différentes associations et le Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la sauvegarde des Hortillonnages peinent à s'entendre sur les actions à mener. Pour définir les rôles de chacun et réussir la coordination des acteurs des Hortillonnages, ils signent une première charte en 1992.

De son côté, la collectivité s'empare de la problématique de conservation de l'agriculture en achetant 5,5 ha de terrain entre 1983 à 1997, pour les louer à des exploitants maraîchers.

Suite à un diagnostic du site réalisé en 1996, à l'initiative du Syndicat intercommunal de l'époque, des propositions assorties d'une programmation technique et financière pour l'aménagement et la valorisation du site voient le jour. Cependant, ce programme d'actions ne sera pas pris en compte, pour cause de coûts de réalisation trop élevés, mais plusieurs idées sur la relance de la culture maraîchère sont retenues.

Ainsi, la collectivité amiénoise développe à partir de 1997 plusieurs actions sur le site des Hortillonnages :

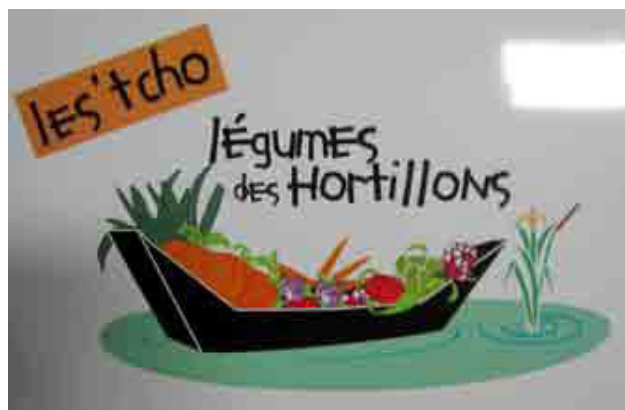
- Nouvelles acquisitions de parcelles.
- Convention entre la SAFER et la collectivité.
- Commercialisation des produits et vente directe.
- Entretien des berges et des parcelles.
- Amélioration des conditions de travail (ponts d'accès aux parcelles, ...).

En 1998, dans le cadre de l'action de commercialisation des produits, plusieurs exploitants du site décident de se rassembler pour créer l'Association des Hortillons, dans l'idée de faciliter les échanges et la coordination entre eux.

Ils créent avec la collectivité amiénoise la marque « Les 'Tcho légumes des Hortillons », pour commercialiser les produits en vente directe et dans la grande distribution. Le cahier des charges établi concerne la qualité des produits et leur provenance. Amiens Métropole participe aux investissements en achetant des accessoires avec la marque imprimée (1000 cageots pour le transport des légumes frais, piques-prix, bâches, tabliers, panneaux, ...). Elle réalise également des actions de communication : deux campagnes d'affichages en 1999 puis l'édition d'une plaquette de promotion en 2004.

En 2008, la marque est renouvelée pour 10 ans et la collectivité participe de nouveau à l'achat d'accessoires.

Une nouvelle charte des Hortillonnages est signée en 2013 pour définir le périmètre d'action des 18 acteurs de la préservation des Hortillonnages : la ville et la métropole d'Amiens, les communes du site, la région, le département et les différentes associations dont l'Association des Hortillons.



© Leshortillonnages.com

Aujourd'hui

Les Hortillonnages présentent une superficie d'environ 285 ha, avec des aires d'une longueur maximale de 3,6 km et une largeur maximale de 900 m. L'eau y occupe 70 ha et les usagers utilisent environ 500 barques qui sont amarrées dans une vingtaine de ports.

Le site est essentiellement privé avec près de 1360 propriétaires qui se partagent 2360 parcelles pour leurs activités professionnelles et leurs loisirs tels que le jardinage, le pêche ou l'observation de la nature. Les propriétaires viennent de 24 départements français mais plus de 85% sont des habitants d'Amiens Métropole.

En périphérie, environ 500 des parcelles sont urbanisées : elles représentent 60 ha, dont 16,5 ha sont construits à des fins d'habitation et 14 ha à des fins commerciales ou industrielles.

Les terres possèdent différentes vocations :

- Terres maraîchères : 22 ha
- Pépinières, vergers, ... : 15 ha
- Jardins potagers : 30 ha
- Jardins de loisirs avec habitat léger : 70 ha
- Certaines sont à l'état naturel, de marais ou de friches.

En 2017, il ne reste plus que 9 exploitants utilisant environ 2,50 ha chacun. Pour deux d'entre eux, il s'agit d'une activité secondaire. Sur les 22 ha en exploitation, Amiens Métropole est propriétaire de 12 ha.

Pour assurer la distribution des produits, la vente sur les marchés fonctionne très bien, principalement sur le marché de l'eau tous les samedis. La vente des légumes bio passe quant à elle par un marché de producteurs bio hebdomadaire et par l'AMAP Hortillon de Lune. Il y a en plus une partie de la distribution de la marque qui se fait en grande et moyenne surface (GMS).

Autour de l'Association des Hortillons, présidée par Francis Parmentier, gravitent également 3 autres associations :

● L'Association pour la protection et la sauvegarde des Hortillonnages regroupe les hortillons mais également les propriétaires particuliers. L'adhésion minimale est de 5 € mais peut, volontairement aller jusqu'à 20 €. Elle apporte une aide technique pour entretenir les berges, en coordination avec l'Association des Hortillons qui détermine celles à entretenir. Elle canalise l'appui des particuliers pour le site et s'occupe de l'organisation des visites touristiques. Cette association emploie 4 salariés, 2 grutiers qui se chargent de l'entretien des berges et 2 autres permanents. L'entretien et la réfection des berges se fait à des prix très intéressants pour les adhérents de cette association (44€/m linéaire pour une moyenne de 1,2 à 1,5 km de berges réparés par an). L'association embauche également 8 à 10 saisonniers qui guident les visites touristiques des Hortillonnages.

● L'Association des Jardins Paysagés des Hortillonnages a été créée en 2010 pour soutenir la démarche entreprise par la Maison de la Culture dans les Hortillonnages et la manifestation « Arts, villes et paysage ». Elle a récupéré des parcelles abandonnées par des particuliers pour les aménager et les mettre à disposition du projet touristique et culturel moyennant location. Elle a pour but le soutien et la promotion de la jeune création artistique contemporaine dans les domaines du paysage et des arts plastiques (préparation et aménagement du site, accompagnement des artistes dans la réalisation de leurs œuvres). Elle assure également l'animation d'un chantier d'insertion "environnement" sur le site des hortillonnages, et participe à l'économie solidaire : redistribution des légumes produits sur le site auprès des acteurs locaux du social (CCAS, Secours Populaire, etc.), accompagnement socio-professionnel ... Cette association emploie une équipe permanente de trois salariés (encadrement technique, chargé.e d'insertion) pris en charge

par la Maison de la Culture et de 12 salariés en insertion. L'association était portée jusque-là par la Maison de la Culture mais va s'ouvrir en 2018. Les hortillons et des particuliers pourront y adhérer. Monsieur Parmentier en est « technicien » : il appuie le chantier d'insertion à effectuer un bon travail sur les terrains à aménager. Il va adhérer naturellement

à cette association dès son ouverture.

🔴 Le Musée des Hortillonnages, sous forme associative, qui a été créée en 2013 et ouvert ses portes en 2016. L'adhésion est de 5,5 € et 5 des 7 hortillons y adhèrent.



© Leshortillonnages.com

Perspectives

Francis Parmentier envisage d'ouvrir l'association aux citoyens pour bénéficier de leur appui financier en cas de coup dur. Cette solution semble délicate au niveau de la visibilité organisée entre les différentes associations qui actuellement semble bien fonctionner.

Les hortillons souhaitent poursuivre leur développement sur le plan de la vente de leurs produits. Des mutualisations sont envisagées avec d'autres producteurs en ventes directes (magasin de producteur).

Le collectif

Description

Le collectif d'agriculteurs étudié correspond à l'Association des Hortillons. Il est composé de 9 hortillons, maraîchers produisant sur les Hortillonnages, dont 2 considérés par la Mutuelle Sociale Agricole comme non-professionnels. Ils sont membres de deux à trois familles.

C'est l'association professionnelle, présidée par Francis Parmentier, qui défend les hortillons et gère la marque "les 'Tcho légumes des Hortillons".

Entourée des trois autres associations (l'association pour la protection et la sauvegarde des Hortillonnages, l'association des jardins paysagés des Hortillonnages et le musée des Hortillonnages), l'association des Hortillons demeure la principale association des maraîchers au niveau de leur importance stratégique du fait qu'elle est celle qui est composée exclusivement par les maraîchers (et donc qu'ils contrôlent entièrement) et sert à communiquer sur le maraîchage, dynamiser les ventes, gérer la marque et ses animations en Grandes et Moyennes Surfaces ou sur les marchés. Le collectif organise la complémentarité entre ces différentes associations en fonction des appuis disponibles qui peuvent être de natures très différentes.

Les 4 associations n'ont pas la même gouvernance : les particuliers participent dans celle de sauvegarde... Cette association prend donc un rôle stratégique d'outil de communication sur le site vis-à-vis de l'extérieur (tourisme) et d'interface avec les particuliers. Les deux autres associations permettent une présence des hortillons sur les plans culturel et social.

Modèle économique

Un système de cotisation annuelle pour chaque maraîcher a été établi. Il est de 70 € par maraîcher soient pour 7 adhérents, 490 € de budget. Il s'agit du seul budget permanent mais pour une association qui n'a pas de coûts fixes.

Pour ce qui est des soutiens financiers, Francis Parmentier sépare les appuis ponctuels des appuis récurrents :

- Amiens Métropole : la collectivité a financé la mise en place d'une borne à eau et les achats de barques, d'une grue et de moteurs à bateaux mis à disposition des hortillons. Elle finance également le récurage des canaux (la vase est déposée dans les terrains riverains et en ce qui concerne les maraîchers, fertilise les parcelles). C'est un appui récurrent où les maraîchers définissent leurs besoins puis le budget alloué par la Métropole est défini en fonction.

- Le Conseil Départemental a mis en place une aide ponctuelle à l'investissement via l'aide au développement sur les fonds pour l'agriculture. Il a ciblé le maraîchage, appuyant les investissements individuels à 40% pour des montants supérieurs à 4000 €.

- Le Conseil Régional des Hauts-de-France a apporté un appui ponctuel. En 2016, il a annoncé une aide financière d'environ 20 000 € pour l'ensemble des hortillons suite à la destruction de 80 % des productions de légumes lors de grosses inondations. Amiens Métropole a doublé la mise, apportant 20 000 € également.

- Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne apportent également des appuis occasionnels pour le matériel. En ce qui concerne la Caisse d'Epargne, l'appui est facilité par un salarié qui s'est lancé dans l'apiculture dans les hortillons.

- La Fondation Vinci a appuyé l'association des Jardins Paysagés des Hortillonnages à hauteur de 26 000 €.

Les inondations du printemps 2016 ont démontré l'efficacité de l'association des Hortillons. En effet, son président, Francis Parmentier a tout de suite été déclaré comme seul interlocuteur pour représenter les maraîchers et a pu débloquent des aides rapidement : dès juillet.

Les structures de développement agricole

En règle générale, les hortillons utilisent principalement les services d'Amiens Métropole. La collectivité intervient sur plusieurs points : appui administratif (rédaction des statuts, organisation de l'assemblée générale, ...), développement de la commercialisation et suivi des travaux de berges. La Métropole intervient aussi sur des questions plus ponctuelles lorsque les maraîchers ont besoin d'aide, comme suite à la destruction des cultures pour des raisons climatiques ou pour un projet d'installation d'un point d'eau pour rincer les légumes en 2016.

Il n'y a pas de poste spécifique dédié à l'accompagnement de l'association. Peu de temps est finalement accordé et le suivi pourrait être plus important, ce qui serait bénéfique à l'association.

Si le conseil de la Chambre d'agriculture ne semble pas avoir été utilisé fréquemment, le partenariat est aujourd'hui acté grâce à un soutien du département. Les thématiques d'accompagnement concernent la commercialisation, le renouvellement des

générations de maraîchers ainsi qu'un appui technique, notamment pour les conversions en bio.

La Chambre avait entre autres mis en place un espace test, mais il y a finalement eu très peu de candidatures et les porteurs de projet ont préféré s'installer directement car le statut de CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) ne leur convenait pas.

Vers 2007, la municipalité d'Amiens a fait bénéficier à l'association des Hortillons d'une enveloppe qui a permis de faire venir un technicien du Val de Loire (a priori lié aux Paniers du Val de Loire) pour envisager les conditions de passage au bio sur différents produits cultivés. Cette échange avec ce territoire a été décisif pour le passage en Bio de plusieurs hortillons qui étaient proches de ce système de production (en zone bleue donc avec des possibilités très limitées pour les traitements) sans franchir le pas.



75 AMIENS - Les Hortillons

www.Épa-Bastille.com

Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

La collectivité (Amiens Métropole) est un acteur majeur de l'accompagnement des agriculteurs de l'association. Elle a toujours été sensible à la conservation du site. De ce fait, il correspond principalement à du conseil d'entreprise (sur la commercialisation principalement), tout en traitant les questions d'aménagement. L'agglomération appuie également l'association sur un volet d'animation : c'est elle qui organise les assemblées générales de l'association et établit les procès-verbaux.

Quant au conseil technique, il est utilisé plus ponctuellement en fonction des besoins, et ce sont les agriculteurs qui vont chercher le conseil. Le développement des relations avec la Chambre d'agriculture permettra éventuellement d'instaurer un accompagnement technique plus important.

La chambre a déjà été mobilisée dans le cadre des inondations qui ont eu lieu en mai 2016, pour apporter son expertise pour constater l'ampleur des dégâts, mais aussi pour apporter des solutions autant financières (mobilisation de bailleurs) que techniques (contact de semenciers pour obtenir les graines adéquates pour re semer).

Dans le travail de développement commercial, la location d'une loge au sein de la Halle de frais à l'association des Hortillons est envisagée. Mais celle-ci ne serait viable que si une offre plus complète est proposée. Dans ce cadre, la chambre envisage de faire venir certains de ses partenaires pour compléter l'offre en produits

La place des agriculteurs

L'agglomération a dû interrompre plusieurs projets d'installation hors cadre, de maraîchers sur ce territoire, notamment un projet avec Terre de liens.

Le collectif peut être défini comme un microcosme, car seuls des agriculteurs de deux ou trois familles en sont membres. Pour des personnes qui voudraient s'installer, ce serait difficile du fait de la spécificité du milieu et de sa dureté mais aussi de l'importance des relations d'entraide nécessaires dans ce contexte et des liens familiaux qui existent actuellement entre ces producteurs. Des installations dans le cadre familial semblent néanmoins s'opérer.

Parmi la grande diversité des acteurs présents sur ce territoire restreint mais présentant de nombreux enjeux, les agriculteurs se sont regroupés et ont formé un collectif à part entière pour assurer leur représentativité et le développement de leur activité. Entremêlés par ailleurs avec les autres associations, ils sont ainsi facilement identifiés et impliqués dans la concertation entre les différents acteurs du territoire, sous une seule et même voix. Cela a été facilité par le faible nombre d'exploitants présents et par les liens familiaux qu'ils partagent.

L'innovation

L'aspect innovant de cette expérience réside principalement sur la coordination de plusieurs associations représentant les différents acteurs du territoire et abordant le territoire et les Hortillons sous des aspects aussi complémentaires que celui de la production (en termes techniques), sa commercialisation, la préservation d'un patrimoine ancestral, la biodiversité, la culture, le social.

L'agroécologie

Les maraîchers sont actuellement en conversion ou déjà en agriculture biologique. Ils travaillent beaucoup sur l'entretien du site et de sa biodiversité, biodiversité particulièrement riche et sensible du fait de l'écosystème très spécifique. De manière générale, le maintien de cette agriculture va de pair avec le maintien d'un écosystème ancestral.



© Les hortillonnages.com

Contacts

Francis Parmentier

Président de l'association des Hortillons

06 84 57 53 90

Séverine Hedin

Amiens Métropole

Chef de service Développement économique

03.22.97.15.50

s.hedin@amiens-metropole.com

Marie Guilbert

Chambre d'agriculture de la Somme

Responsable de l'équipe Filières Courtes et Agritourisme - Chef de projet régional "Filières de proximité et Valeur ajoutée"

03.22.33.69.75

ma.guilbert@somme.chambagri.fr

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

